

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 14 décembre 2020****Affiché le 18/12/2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 14 décembre 2020, à 18 heures 30, sur convocation de Madame le Maire en date du 10 décembre 2020.

Présents : Mmes Patricia FAGIANI, Elodie ROBBE, Mélanie ALPY, Sandrine VALLET, Françoise NORMAND et M. François HANROT

Excusées : Mmes Aurélie GRARD , Mathilde COUTURIER, Lisa RUBILONI

Procurations : Aurélie GRARD à Patricia FAGIANI ; Mathilde COUTURIER à Mélanie ALPY ; Lisa RUBILONI à Elodie ROBBE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine VALLET

- I. Le **compte-rendu** du précédent conseil municipal en date du 23 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Rendre compte (décisions du maire sur délégation du Conseil Municipal) :

Le bail de location de l'appartement au-dessus de la mairie a été signé le 09/12/2020 avec Tanguy Gagelin. Des contraintes de stationnement et de ramonage ont été précisées. Le compteur d'eau a été remplacé au bon endroit, de façon à distinguer les consommations particulier/mairie.

L'adhésion à Campagnol.fr (sous l'égide de l'Association des Maires Ruraux de France) est signée. La finalisation du transfert chez le nouvel hébergeur est en cours.

Une convention signée avec PREVAL/SMCOM permettra la mise à disposition d'un broyeur de déchets verts. L'employé communal devra recevoir une formation spécifique préalable. Une première utilisation est envisagée pour janvier 2021.

III. Administration :

Le bureau des Collectivités locales de la sous-préfecture indique la possibilité d'achat et de vente en ligne pour la commune, dans le respect des règles de la commande publique. Il convient de se rapprocher de la Trésorerie de Pontarlier pour prendre connaissance des modalités à suivre.

IV. Lien social :

Le bulletin municipal 2020 est finalisé. Compte-tenu des circonstances, ce premier numéro est court et ses objectifs sont limités à une communication de convivialité. Il sera distribué en fin de semaine 51. Le prochain numéro, plus technique et plus complet, avec des informations sur les aspects financiers et réglementaires, est envisagé pour le printemps 2021.

V. Décision Modificative :

Transfert de crédit → diminution de 927 € du compte 21538 « autres réseaux »

augmentation de 927 € du compte 202 « frais de documentation d'urbanisme »

➤ *approbation à l'unanimité*

VI. Tourisme/camping :

Taxe de séjour → Dans le cadre du Plan Départemental d'accompagnement à la collecte et gestion de la Taxe de Séjour, Doubs Tourisme souhaite mettre gratuitement à disposition des communes et de l'intercommunalité un outil de dématérialisation des CERFA de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes. Cet outil, nommé DECLALOC, a été validé par le Conseil Communautaire de la CCLMHD lors de sa séance du 29 septembre dernier. Une vérification des fichiers des hébergeurs des différentes communes accompagnera la mise en place de cet outil qui devrait intervenir dans les prochains mois.

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil d'entériner la convention liant la Communauté de Communes et la commune.

➤ *approbation à l'unanimité*

Echo du Lac → L'assemblée générale de l'association n'ayant pas encore été organisée, une réunion de travail a eu lieu en mairie le jeudi 10 décembre. Les principaux éléments évoqués ont été : les statuts, le fonctionnement du chalet, l'A.O.D.P. pour la saison 2021 et les différents points identifiés dans l'objet social figurant aux statuts de l'association. Le conseil décide de procéder à la rédaction d'un relevé de conclusions, de façon à ce que les deux parties soient au clair de ce qui a été reprecisé en termes de matériel utilisé et stocké, de stationnement, de coopération avec les commerces ambulants et de participation à la vie du village.

VII. Environnement/travaux/urbanisme :

Les travaux de cet automne sont en voie d'achèvement.

Route Malpas : le recalibrage du fossé entre les deux virages après la sortie du village est terminé. La paroi rocheuse a été purgée et l'accotement extérieur du virage du bas a été aplani. Reste à

procéder au grattage et curage des fossés des deux côtés de la chaussée, depuis la pancarte sortie du village, jusqu'à la place à bois. Il est rappelé que ce sont les premiers travaux d'entretien réalisés depuis la réfection de la route en 1994.

Les entreprises, Boucard pour les chambres de raccordement de la fibre, et Chabod pour les barrières du port, terminent leurs travaux avant la fin de l'année.

VIII. Calendrier des prochaines réunions

Réunion travail PLU : 11/01/2021 à 18h30

Conseil municipal : 25/01/2021 à 18h30.

IX. Questions diverses :

Commission communautaire bâtiments/patrimoine : La première réunion du mandat a permis aux délégués de prendre connaissance de l'inventaire de la CCLMHD. Ont ensuite été détaillés le projet d'une salle d'accueil à Chapelle des Bois, et la problématique du manque de locaux au sein du bâtiment administratif de la CCLMHD aux Hôpitaux pour héberger deux nouveaux services.

Des lots de bois pourront être vendus à la population début 2021. M. Couette, agent ONF, finalise ces lots avec M. Viennet, exploitant forestier. Une information sera ensuite diffusée au public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et close à 21 heures 35.